

Mise en ligne : 24 octobre 2016.
Dernière modification : 15 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 mai 1909)

Paris. — Formation. — Société en commandite NALIS, HETZEL et Cie. change, escompte, opérations de Bourse, 39, La-Fayette. — 10 ans. — 70.000 fr. dont 50.000 fr. par la commandite. — 28 avril 1909. — *Gazette du Palais*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 septembre 1910)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société NALIS, HETZEL et Cie, 29, Bellechasse. — La raison sociale devient NALIS et Cie « Banque franco-algérienne ». — 2 sept. 1910. — *Affiches Parisiennes*.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1910)

Banque Franco-Algérienne, au capital de 200.000 fr., divisé en 800 actions de 250 fr., dont 200 d'apport dites de priorité sont attribuées à MM. Nalis et Veil, qui reçoivent en outre une somme en espèces de quinze mille francs et 2.000 parts de fondateur. — Obligations à émettre : jusqu'à concurrence du quart du capital social. Siège social à Paris, rue de Bellechasse, 29. Conseil : MM. J. Nalis, M. B. Veil et E. Harinckouck. Statuts déposés chez. M^e Cruchey, notaire à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), et extrait publié dans les *Affiches Parisiennes* du 30 novembre 1910.

Informations financières

Assemblées générales

25 MARS

(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1912)

Banque franco-algérienne

Assemblées ordinaire et extraordinaire. 3 h. 30, 19, rue Blanche.

Augmentation de capital.

Banque franco-algérienne

(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société qui s'est tenue hier a approuvé les comptes du dernier exercice et fixé le dividende à 5 fr. 30 pour les

actions de toute nature, payable contre présentation du coupon n° 2, et à 1 fr. 43 pour les parts, contre présentation du coupon n° 1.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire a voté l'augmentation du capital, qui se trouve ainsi porté à 1 million de francs par la création de 3.200 actions de 250 francs.

Banque franco-algérienne
(*Le Sémaphore algérien*, 6 mai 1912)

Cette société, constituée en 1909 au capital de deux millions de francs, émet 5.000 bons hypothécaires de 100 francs, 6 % remboursables à 110 francs en cinq ans, ayant pour garantie des propriétés acquises au Maroc.

Bloc-notes parisien
ENCORE UNE CATASTROPHE
Hier deux enfants, aujourd'hui deux vieillards
L'hôtel de M. et Mme [Émile] Froment-Meurice s'effondre rue d'Anjou
Les deux vieillards meurent écrasés sous les décombres
(*Le Gaulois*, 26 avril 1913)

Les catastrophes succèdent aux catastrophes, les deuils aux deuils et Paris passe d'un jour à l'autre de l'émotion poignante à la catastrophe. Hier c'étaient deux jolies têtes blondes, les deux bébés de Mme Isadora Duncan, qu'une mort brutale et terrifiante venait ravir à la tendresse passionnée d'une mère. Aujourd'hui ce sont deux vieillards chéris de leurs enfants et de leurs petits-enfants, M. et Mme Froment-Meurice, qui, à la fin d'un tranquille dîner intime, trouvent une fin tragique sous les pierres écroulées de leur propre demeure. Et devant ces tragédies répétées, l'esprit reste épouvanté.

C'est en effet une terrifiante catastrophe qui vient de frapper dans ses plus chères affections M. Froment-Meurice, le sympathique conseiller municipal du huitième arrondissement, et MM. Marc et Jacques Froment-Meurice : leur père et leur mère ont été tués, hier soir, sous les décombres de leur hôtel de la rue d'Anjou, qui s'est écroulé soudainement, et son fils, un aimable et distingué jeune homme de dix-neuf ans, miraculeusement échappé à la mort, a été grièvement blessé.

La nouvelle, qui a commencé à être connue sur les boulevards vers neuf heures, a causé dans Paris la plus poignante émotion.

Mais comment cette catastrophe a-t-elle pu se produire ? Comment un hôtel, de proportions importantes, bâti en pierres de taille, a-t-il pu s'effondrer en moins d'une minute, comme un château de cartes ? L'enquête judiciaire et l'enquête technique l'établiront, détermineront les responsabilités et confirmeront vraisemblablement les raisons qui ont apparu instantanément à tous ceux, magistrats ou curieux, qui ont approché dans la soirée d'hier les débris poussiéreux de ce qui fut l'hôtel de M. Froment-Meurice, 46, rue d'Anjou.

Pour l'intelligence de ce récit, il nous faut tout d'abord exposer ici une situation des lieux. À côté de l'hôtel, de M. Froment-Meurice s'élevait, au numéro 48 de la rue d'Anjou, un garage d'automobiles appartenant à la Société Paris-Automobile. [La Banque franco-algérienne, propriétaire du garage et du terrain, décida, l'année dernière, d'élever à sa place un énorme immeuble sur deux étages de caves.](#) Le garage fut abattu et présentement les terrassiers creusaient le sol pour ménager la place nécessaire aux deux étages de caves. Les terrassements atteignaient hier six mètres de

profondeur et, pour la commodité des travaux, les fondations de l'hôtel de M. Froment-Meurice avaient été mises à nu. On avait même creusé sous ces fondations qui, sur une largeur de cinq mètres, se trouvaient ne plus reposer sur rien. Un étaillage s'imposait. Il ne fut commencé qu'avant-hier pour des raisons qui ne sont pas déterminées, et ce retard, qu'il soit le résultat d'une négligence coupable ou le fait d'une nécessité de métier que nous ignorions, apparaît comme la cause première et directe de la catastrophe.

La catastrophe

M. Froment-Meurice, conseiller municipal, dînait en ville. Un domestique était venu le trouver et tout bas lui avait dit quelques mots à l'oreille. M. Froment-Meurice, très pâle, s'était levé et avait entraîné sa femme sans rien dire à personne du malheur qui le frappait.

M. et Mme Froment-Meurice père et mère et le jeune François étaient à table. Une paix très douce régnait à cette table familiale, où le bonheur était un quotidien convive.

La cuisinière, en l'absence du maître d'hôtel qui avait congé, venait d'apporter les desserts et de regagner sa cuisine. Tout à coup, un craquement se fit entendre, suivi d'une sourde et profonde rumeur. Immédiatement retentit l'épouvantable fracas des blocs de pierres heurtées, le déchirement des poutres arrachées, des planchers qui crèvent, des murs qui s'écrasent les uns contre les autres, et tout s'abattit, tandis qu'un nuage formidable de poussière montait vers le ciel. La maison, coupée en deux, comme au couteau, s'était effondrée, partie dans l'immense trou creusé sous elle et partie dans la rue d'Anjou, sur la largeur exacte — cinq mètres — des terrassements faits pour les besoins de la construction voisine. Trois jeunes gens qui passaient à cet endroit, au moment précis de l'effondrement, n'eurent que le temps de fuir d'un saut preste. Ils ne furent pas blessés par les moellons, mais la poussière les aveugla. Un fiacre qui passait aussi fut touché à l'arrière par des débris et le voyageur qu'il transportait en fut quitte pour la peur. Au dire de ceux-ci et des voisins, la chute de l'immeuble donna l'impression d'une formidable explosion de gaz ou de dynamite, ou d'un tremblement de terre.

La moitié de la maison vacilla, dit l'un, et les murs culbutèrent les uns sur les autres avec un bruit terrible.

En un instant tout le voisinage fut dans la rue. Pierres et moellons, montant jusqu'aux fenêtres du rez-de-chaussée surélevé de la banque Mallet, qui se trouve en face, les bouchaient sur une longueur de dix mètres. Des pierres de taille énormes avaient roulé sur les trottoirs, des poutres s'enchevêtraient, un lit perché au quatrième étage s'apercevait accroché à un quartier de plancher, des papiers, des tentures pendaient, des meubles éventrés, brisés apparaissaient en partie sous les décombres, et tout à côté le chantier, béant, noir et solitaire, formait un cadre de tristesse à ce tableau tragique vision d'émouvante.

Cette vision de dévastation, les voisins et les agents accourus ne l'eurent qu'un instant, car tout de suite leur pensée fut pour M. et Mme Froment-Meurice, qui étaient peut-être vivants encore sous ce prodigieux chaos.

Précisément, une plainte, un appel troua la nuit. De courageux sauveteurs s'élançèrent, au risque d'être engloutis sous des débris mal équilibrés. Une forme remuait, à cheval sur une poutre. C'était M. François Froment-Meurice. Avec d'innombrables précautions, on le dégagea. Sa tête saignait et d'une voix angoissée il appelait : Grand-père ! grand-mère ! oh !

Mais les deux pauvres vieillards ne pouvaient répondre à sa voix. Ils avaient été tués sur le coup et affreusement mutilés. On devait retrouver leurs corps un peu plus tard, quand les pompiers commencèrent à déblayer. Tous deux avaient le crâne brisé en plusieurs endroits, la figure aplatie, les bras et les jambes cassés, la poitrine défoncée. Et tandis que les docteurs Byard, Davesne, Pamart et Boncour procédaient aux

constatations légales, on transportait le jeune François dans une pharmacie voisine. Le pharmacien pouvait assurer bientôt que sa blessure n'aurait pas de suites graves et le jeune homme était reconduit chez ses parents, rue Richard-Wagner.

Dès que les corps des deux malheureuses victimes furent dégagés, on les transporta chez le concierge du 35 de la rue d'Anjou, où leurs enfants, le cœur effroyablement meurtri, devaient les revoir une demi-heure plus tard. M. l'abbé Rivière, curé-chanoine de la Madeleine, arrivait à son tour, accompagné de ses vicaires. Il donnait la dernière bénédiction à ses paroissiens défunts et faisait transporter leurs corps dans une chapelle de la Madeleine.

Mais successivement étaient accourus M. Touny, directeur de la police municipale ; M. Paoli, directeur du cabinet du préfet de police actuellement en voyage ; M. Laurent, secrétaire général de la préfecture ; M. Delanney, préfet de la Seine ; M. Galli, président du conseil municipal ; le baron Merlin, M. Marcel Habert, conseillers municipaux ; le colonel du 28^e de ligne, etc., qui, profondément émus, saluèrent les dépouilles des victimes, qu'une voiture d'ambulance, suivie des membres de la famille, conduisait à l'église.

Récit de la rescapée

Tout à coup, dans le recueillement général, un sanglot éclata. Et l'on vit une petite vieille en tablier blanc qui s'écroulait dans les bras d'un domestique. C'était Marie-Catté, la cuisinière de M. et Mme Froment-Meurice, qui, par miracle, avait échappé à la catastrophe. On s'empressa, on la ranima et, en quelques mots, elle fit ce court récit, entrecoupé de sanglots : Je venais de servir monsieur et madame, quand j'ai entendu craquer. En même temps, madame a poussé un cri de frayeur. Dame, moi j'ai accouru. J'ouvre la porte de la salle à manger et je vois tout qui s'enfonce, et monsieur et madame, et la table, et le plancher, et les murs, et tout. J'ai failli tomber dans le trou. J'ai crié et je me suis jetée en arrière, croyant ma dernière heure arrivée. Mais il n'y a que la moitié de la maison qui est tombée. L'autre moitié où se trouve ma cuisine est restée et je me suis sauvée par l'escalier en criant comme une folle.

L'épouvante de la pauvre femme n'est pas calmée. Elle demande cependant où est M. François et apprend avec une joie non dissimulée qu'il est sauvé.

L'enquête préliminaire, faite sur place, immédiatement après la catastrophe, n'a pas appris grand-chose. Le gardien du chantier, M. Victor Souzeau, qui se trouvait chez un marchand de vin au moment de l'effondrement, a déclaré avoir cru que la grue installée dans le chantier avait fait explosion.

Les travaux de déblaiement ne seront commencés qu'aujourd'hui. On s'est borné hier soir à s'assurer qu'aucune autre victime ne se trouvait sous les décombres, et à rechercher les archives de la banque Pinck, dont les locaux étaient installés au premier étage de l'hôtel effondré. Cette banque occupe dix-huit employés. Si la catastrophe s'était produite dans la journée, on frémit à la pensée qu'aucun de ces employés ne serait sorti vivant des décombres.

La famille Froment-Meurice, si cruellement atteinte par ce malheur, est l'une des plus sympathiquement connues à Paris. Elle appartient, en effet, au monde des grands industriels et l'on a coutume de dire « les Froment-Meurice » comme on dit « les Bapst », et l'on sait tout ce que cette courte formule contient d'éloges et de considération dans son apparente familiarité.

M. Émile Froment-Meurice, mort si tragiquement hier soir, était un homme d'une honorabilité en quelque sorte légendaire. Catholique très pratiquant, il était père de trois enfants : François, l'aimable et distingué conseiller municipal, et Marc ont épousé deux charmantes sœurs, Mlles Ulmann, filles d'un très riche financier, mort depuis quelque temps ; Jacques, sculpteur de talent, a épousé Mlle Ritt, fille adoptive de Mme Ritt, dont le mari, M. Ritt, a été un instant directeur de l'Opéra-Comique et codirecteur

de l'Opéra avec M. Gailhard, et aussi le collaborateur de M. de Leuwen et de M. du Locle.

La population parisienne tout entière sera vivement émue du deuil tragique qui frappe aujourd'hui cette famille si justement considérée.

La Banque franco-algérienne.
(*Le Sémaphore algérien*, 29 mars 1914)

La Banque franco-algérienne vient de créer une agence à Oran.
C'est à M. Lafuente, fondé de pouvoir de l'agence d'Alger et rédacteur en chef à *Alger-Bourse*, qu'en a été confiée la direction.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à notre sympathique confrère.

Valeurs algériennes
(*L'Écho d'Alger*, 23 avril, 14 mai 1914)
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mai 1914)

Il est de l'intérêt des porteurs de titres algériens non cotés, de s'adresser à l'administration du journal financier « Alger-Bourse », organe de la Banque franco-algérienne, 4, rue de Constantine, Alger, pour leurs achats ou ventes de valeurs algériennes non admises à la cote et qui sont cependant l'objet de nombreuses transactions sur notre place où un véritable marché s'est créé.

Cet organe financier, très répandu dans l'Afrique du Nord, indiquera fidèlement dans ses colonnes et dans la rubrique « offres et demandes », les ordres qui lui auront été confiés et dont il veillera à la bonne exécution.

« Alger-Bourse », qui paraît le mardi de chaque semaine, est adressé gratuitement pendant un mois, à titre, d'essai, à toute personne qui en fera la demande.

(*L'Écho d'Alger*, 11 octobre 1914)

La BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE, 4, rue de Constantine, Alger, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle est à sa disposition pour l'exécution des ordres de vente ou d'achat au comptant à la Bourse de Marseille, contre remise des fonds ou des titres.

DISSOLUTIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1920)

Banque franco-algérienne. — À dater du 20 juillet M. Giraudy, à Paris, 3, rue Dancourt, liquidateur. — *Petites Affiches*, 12 août 1920.

SOCIÉTÉS EN LIQUIDATIONS OU EN FAILLITES
DISSOLUTIONS
(*Le Sémaphore algérien*, 24 décembre 1920)

Sous ce titre, nous relevons les renseignements suivants sur notre confrère parisien le « Journal des rentes et valeurs » :
Banque franco-algérienne. — À dater du 20 juillet 1920, M. Giraudy, à Paris, 3, rue Dancourt, liquidateur.

(*L'Écho d'Alger*, 26 février 1921)
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE BÔNE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere_de_Bone.pdf
On souscrit dès à présent sans frais
à la BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE
4, rue de Constantine, Alger

(*Les Annales coloniales*, 29 août 1921)

M. Albert Pignon, ancien chef de service attaché à la direction du Crédit lyonnais, vient de prendre la codirection de la Banque franco-algérienne.

Rente française 5 % net 1928
(*L'Écho d'Alger*, 29 mai 1928)



Société anonyme des Domaines de Kéroulis
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

.....
MM. les actionnaires sont informés que le dividende des actions nouvelles au porteur est payable ... aux guichets des établissements suivants :

Banque industrielle de l'Afrique du Nord, à Alger ; Banque Claude Lorenzi à Alger ; Barclays Bank (France) Limited, à Alger et à Paris ; Compagnie algérienne, à Alger et à Paris ; Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger et à Paris ; Crédit lyonnais, à Alger et à Paris ; Société générale, à Alger et à Paris ; Union nord-africaine, à Alger ; [Banque franco-algérienne, à Alger.](#)

ACCULÉE PAR LA FAILLITE DES DOMAINES ET PÉPINIÈRES SABATÉ

La fermeture des guichets de la Banque franco-algérienne
Le bilan a été déposé
(*L'Écho d'Alger*, 28 avril 1932)

Ce n'est pas sans un vif émoi que les nombreux clients de la Banque franco-algérienne ont appris que cet établissement financier avait fermé ses guichets et cessé ses paiements mardi dernier à 14 heures.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le bilan de cette banque a été déposé hier matin à huit heures au tribunal de commerce où les chiffres suivants nous ont été donnés :

Passif : 20.000.000 de francs environ.

Actif : 17.000.000 de francs environ

dont 11.000.0000 représentant la créance d'une grosse firme algérienne défailante.

D'autre part, voici d'autres chiffres qui nous ont été fournis par une personnalité compétente approchant de près la direction de la Banque franco-algérienne :

Passif : 14.950.000 francs.

Actif : 19000000 dont 11.000.000 de la firme algérienne.

Différentes raisons nous ont été données de cet « accident » financier : défection d'un gros créancier, panique, étranglement.

Vendredi à 14 heures 30, le tribunal de commerce d'Alger désignera l'expert chargé d'examiner le bilan et de la liquidation.

Au sujet de la plainte déposée mardi soir par M. Vénéziat Sauveur, rue Berlioz, c'est simplement une lettre adressée au Parquet transmise à M. Cuzin substitut, signalant la fermeture des guichets de la banque et demandant que des mesures de préservation soient prises. Il n'y en a pas eu d'autres.

Une banque d'Alger ferme ses guichets
(*Le Temps*, 28 avril 1932)

La Banque franco-algérienne, dont le siège social est à Alger, a fermé ses guichets hier après-midi.

Cette fermeture est due à la faillite d'une importante firme de la place. Le bilan a été déposé. Les créances, sur lesquelles on compte pour rembourser les déposants de la banque, s'élèveraient à onze millions environ.

COTATIONS DE LA SEMAINE
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

La Banque Franco-Algérienne a suspendu le 26 avril ses paiements. Les directeurs, MM. Nalis et Pichon, ont déposé leur bilan et demandé la liquidation judiciaire de leur banque. La défaillance d'une grosse firme algérienne serait cause de la situation de la Banque Franco-Algérienne.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE
 LA BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE EST MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE
 SUR SA DEMANDE
 (L'Écho d'Alger, 30 avril 1932)

À l'audience d'hier après-midi, à dix-sept heures, après de nombreuses autres affaires, le tribunal de commerce, présidé par M. Chavronnier, président, assisté de MM. Méley et Léon Stora, a examiné la situation de la Banque franco-algérienne dont nous avons annoncé la fermeture des guichets et la cessation de paiements.

Après un exposé de M^e Givry, avocat de la Banque algérienne, et le dépôt du bilan que nous publions ci-dessous, le tribunal a ordonné la mise en liquidation judiciaire et a désigné M. Falloni comme syndic liquidateur et M. Bertin comme juge commissaire.

Ont été désignés pour le contrôle et l'examen de la comptabilité : MM. Conne, Ambrosini et Duranberger [Durrenberger], experts près les tribunaux.

La Banque franco-algérienne comptait **2.500 déposants environ**. Ces derniers — la procédure suivant son cours — pourront s'adresser, pour tous renseignements au syndic liquidateur, qui, d'ailleurs, les convoquera en temps et lieu.

Voici le bilan présenté par la Banque franco-algérienne :

ACTIF		
Valeurs immobilisées :		
Fonds de commerce	700.000 00	
Agencement et mobilier	1.346.612 14	
Frais de constitution	1 00	<u>2.046.613 14</u>
Espèces disponibles :		
Établissement de crédit	31.948 15	
Caisse	171.165 16	<u>203.113 31</u>
Valeurs réalisables :		
Coupons	73.636 47	
Portefeuille	2.467.559 80	
Guichets Titres	595.60487	
Effets à encaisser	298.799 15	
Clients	1.363.370 21	
Courtiers	40.241 18	<u>4.839.211 68</u>
Avances et nantissements		<u>1.686.207 46</u>
Sabaté :		
Avances	2.935.275 90	
Effets	10.570.128 60	<u>13.505.404 50</u>
		<u>22.280.550 09</u>
PASSIF		

Appointements du personnel	26.266 00	
Créances exigibles :		
Clients	6.255.304 90	
Bons à échéances	6.104.937 37	
Agents et courtiers	849.048 17	
Clients, av. s. nantis	163.865 79	
Souscriptions et placements	561.355 06	
Effets à l'encaissement	34.646 45	
Coupons à l'encaissement	21 00	
Impôt sur coupons	3.590 48	
Impôt sur revenus	973 87	<u>14.000.008 89</u>
Non exigibles :		
Agences	37.773 03	
Réserve légale	97.542 15	
Réserve sur intérêts	3.057.577 38	
Capital	5.000.000 00	
Profits et pertes	87.648 64	<u>8.280.541 20</u>
		<u>22.280.550 09</u>

Certifié sincère le présent bilan s'élevant à l'actif à la somme de : vingt-deux millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante francs 09 et au passif à celle de : quatorze millions huit francs 89 centimes et faisant ressortir un excédent de l'actif sur le passif de : huit millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent quarante et un francs 20 centimes.

La Banque franco-algérienne
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1932)

Comme suite à notre récente information, précisons que le Tribunal de commerce d'Alger, dans sa séance du 29 avril, a prononcé la liquidation judiciaire de cet établissement.

La Banque franco-algérienne a fermé ses guichets
(*Les Annales coloniales*, 10 mai 1932)

La Banque franco-algérienne, dont les bureaux sont 5, rue d'Isly, à l'angle de la rue des Tanneurs, et les agences 64, rue Michelet et 6, avenue de la Bouzaréa, n'ouvraient pas leurs guichets et suspendaient leurs paiements. La nouvelle se répandait rapidement en ville provoquant un vif émoi parmi les épargnants qui avaient confié leurs titres et

leur argent à cette banque. Très nombreux étaient ceux qui s'y présentaient et un service d'ordre fut immédiatement assuré.

La banque, ayant comme directeurs M. Nalis et M. Pignon, avait été fondée en 1902. La note suivante a été communiquée :

« La Banque franco-algérienne, momentanément gênée par la défaillance d'une grosse firme algérienne, a été obligée, hier après-midi, de fermer ses guichets, s'est vue dans l'obligation de déposer son bilan et de demander la liquidation judiciaire ».

Le dépôt du bilan de la Banque franco-algérienne
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1932)

D'après, certains renseignements, il paraîtrait que la fermeture des guichets de la banque a été rendue obligatoire à la suite de retraits de fonds massifs.

Le bilan se décomposerait comme suit :

Passif : 14.950.000 fr. ; actif : 19.000.000,

dont une créance Sabaté de 11 millions environ.

La différence de ces chiffres provient évidemment d'un premier examen de la situation et demandera à être vérifiée, ce qui sera fait dès qu'un liquidateur aura été désigné.

L'affaire viendra pour la première fois devant le tribunal de commerce vendredi à 14 h. 80. M^e Givry a été constitué pour défendre les intérêts de la Banque franco-algérienne.

Comité de défense des intérêts des créanciers de la Banque franco-algérienne
(*L'Écho d'Alger*, 27 mai 1932)

MM. les membres de la commission de défense des intérêts des créanciers de la Banque franco-algérienne sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu au local habituel, à 14 heures, le samedi 28 mai courant.

Présence indispensable : dernières dispositions à prendre en vue de l'assemblée générale.

Comité de défense des intérêts des créanciers de la Banque franco-algérienne
(*L'Écho d'Alger*, 29 mai 1932)

Il est rappelé qu'une réunion générale aura lieu le lundi 30 mai à 9 h dans la salle du Bijou-Cinéma, rue Rosetti à Bab-el-Oued

L'ouverture des portes aura lieu à 8 heures 30 et la séance commencera à 9 heures 15 précises Prière d'être exact pour ne pas déranger la réunion.

Pour se rendre rue Rosetti, prendre le T.A. et descendre à l'arrêt de l'avenue Durando, prendre l'avenue de la Bouzaréah, troisième rue à gauche.

Liquidations judiciaires
(*Les Archives commerciales de la France*, 17 juin 1932)

ALGER. — BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE (soc. an.), 5, d'Isly. — 29 avril 1932.

OFFRES et DEMANDES DE CAPITAUX
(L'Écho d'Alger, 4 septembre 1932)

ON DEMANDE 300.000 fr., première hypothèque, sur immeuble gagé 1.500.000 francs.

S'adresser ; Banque franco-algérienne, 5, rue d'Isly.

(L'Écho d'Alger, 12 mars 1933)

EMPRUNT FRANÇAIS 4 1/2 % NET
100 francs de capital remboursables
par tirages à 150 francs
Prix d'émission : 98,50
Les porteurs de Rente 4 1/2 % ont un droit de priorité
Les demandes sont reçues dès à présent sans frais
à la
BANQUE FRANCO - ALGÉRIENNE

AGENCE A. 64, rue Michelet	SIEGE SOCIAL 5, rue d'Isly	AGENCE B. 6, av. Bouzaréa
--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Siège social : 5, r. d'Isly
Agence A : 64, r. Michelet
Agence B : 6, av. Bouzarea

SOCIÉTÉ DES MINES ET CARRIÈRES DE BOU-MAHNI
(L'Écho d'Alger, 28 mai 1933)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_et_carrieres_de_Bou-Mahni.pdf

Les porteurs sont priés d'échanger les actions anciennes contre un certificat provisoire d'actions nouvelles aux guichets de la BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE, 5, rue d'Isly, à Alger

(L'Écho d'Alger, 17 janvier 1936)



LOTÉRIE ALGÉRIENNE (1^{re} tranche)
GROS LOT : 1 MILLION. Tirage avant 15 mars
Billet entier : 50 francs; demi-billet : 25 francs

LOTÉRIE NATIONALE (14^e tranche)
GROS LOT : 3 MILLIONS. Tirage 20 janvier
Billet entier : 100 francs; quart : 28 francs; dixième : 11 francs
Ajouter 3 francs par envoi

BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE - Alger